

Nous sommes d'accord avec le Maire pour dire que de nombreuses dépenses sont contraintes (Salaires, SDIS, ...), que nos priorités enfance et jeunesse correspondent bien à la demande de la population. Néanmoins, il est bon de rappeler que ces dépenses, auxquelles se sont ajoutés les surcoûts COVID, ne sont en aucun cas spécifiques à Saint-Molf.

Nous convenons également que les outils de la Chambre ne sont pas forcément adaptés à de petites communes.

Par contre, nous constatons que la pression fiscale à Saint-Molf est nettement plus importante, et ce depuis plusieurs années, que dans les autres communes de la strate (1,324 au lieu de 1,106). Que les prestations offertes soient en régie ou déléguées, les coûts sont présents, en terme salarial dans un cas, de prestation externe dans l'autre. Il est clair que nous imposons déjà plus que nos homologues.

Le financement du centre bourg est certainement la cause majeure des difficultés financières de la commune. Au moment de l'élaboration du projet, on ne s'est pas préoccupé de savoir quels investissements pouvaient être subventionnés par le département ou d'autres financeurs. L'argument selon lequel la banque était prête à prêter plus de 1,5 M€ à la commune est un argument fallacieux : en effet, le remboursement des annuités de prêts (capital en investissement et intérêts en fonctionnement) constitue une « dépense obligatoire » pour la commune, qui devra impérativement la budgétiser et la payer, quelle que soit sa situation financière, au risque de voir le Préfet l'inscrire d'office et, éventuellement, augmenter les impôts. La banque ne court donc aucun risque. Nous devons régler les annuités de tous les emprunts en cours jusqu'à remboursement total des prêts en 2037.

Nous avons clairement explicité cette situation lors de la campagne électorale de 2020, en affichant des chiffres très proches de ceux indiqués dans le rapport de la Chambre.

L'excédent brut de financement, qui permet de financer les investissements, baisse de manière régulière depuis plusieurs années, les charges croissant plus vite (10% l'an) que les recettes (5,14% l'an). Nous en arrivons au point où, pour assurer les dépenses obligatoires (Salaires en fonctionnement, remboursement des prêts en investissement), il faudra augmenter nettement les impôts et les autres recettes et supprimer des prestations non essentielles en gardant la priorité enfance-jeunesse (2 terrains de foot, est-ce vraiment nécessaire ? Quelles prestations d'entretien du patrimoine communal pourront être allégées ? Quelle optimisation de la taxe de séjour est possible ? Pourquoi n'a-t-on pas

encore augmenté significativement la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ? Et la taxe d'aménagement ?...).

L'augmentation d'impôt foncier décidée pour 2022 de 1% fait passer le taux communal de 40,50% à 40,91%, là où Cap Atlantique passe de 0,5% à 1,5% soit une augmentation de 1 point.

La commune de Saint-Molf vit au dessus de ses moyens (« Le train de vie de la commune excède ses moyens financiers, et le contrôle de sa gestion paraît très insuffisant ») nous dit la Chambre régionale des comptes. Les augmentations dangereusement inégales des produits et des charges le montre à l'envi.

La Chambre demande un plan de redressement.

*

* *